

Assurance chômage, primes... Ce qui change ce 1er décembre



Assurance chômage, primes... Ce qui change ce 1er décembre

Ce mois de décembre voit l'arrivée de nouvelles règles en matière d'assurance chômage et de passe sanitaire mais aussi de primes

Assurance chômage,

Durcissement de l'accès à l'indemnisation, à compter de ce mercredi 1er décembre.

Pour ouvrir ses droits à l'indemnisation chômage, il faudra désormais avoir travaillé six mois au cours des vingt-quatre derniers mois. (trente-six mois pour les plus de 53 ans) Jusqu'à ce jour quatre mois effectifs de travail suffisait pour ouvrir les droits. Cette mesure concerne uniquement les salariés dont le contrat prendra fin après le 1er décembre.

Par ailleurs, la dégressivité des allocations est durcie pour les salariés de moins de 57 ans qui avaient un revenu du travail supérieur à 4 500 euros brut par mois. Celle-ci interviendra plus tôt : au bout du septième mois contre le neuvième actuellement. Les personnes concernées qui ouvrent leurs droits au chômage le 1er décembre verront donc leur indemnité diminuer à partir de juin 2022. 60.000 personnes seraient concernées .

Derniers jours pour modifier sa déclaration d'impôts

Pour les personnes bénéficiant d'un crédit ou d'une réduction d'impôt, il faudra ajuster le montant versé en janvier 2022 avant le 9 décembre, sous peine d'avoir un trop-perçu à rembourser plus tard. Les contribuables ont aussi jusqu'au 15 décembre pour corriger leur déclaration de revenus établie en ligne au printemps dernier, et jusqu'au 31 décembre pour valider une éventuelle modification du taux de prélèvement à la source

• Indemnité inflation

Prime de Noël

Pass sanitaire désactivé sans 3e dose

À partir du 15 décembre, le pass sanitaire sera désactivé pour les personnes de plus de 65 ans vaccinées depuis plus de six mois et cinq semaines et qui n'auront pas reçu leur dose de rappel. Cette mesure sera étendue à tous les adultes le 15 janvier.